

## DISCOURS DE ANNE CHARLES, HAUTE COMMISSAIRE DU CANADA

### 4ième Conférence des ONG sur les mines terrestres, Maputo, Mozambique, du 25 au 28 février 1997

#### **Introduction**

Le Canada a fait de la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel une de ses grandes priorités en matière de politique étrangère. Depuis la conférence d'Ottawa sur les mines terrestres qui s'est tenue en octobre, le Canada a travaillé dans tous les coins du monde, de concert avec une vaste coalition de pays, à réaliser le voeu de la majorité de la communauté internationale : la conclusion rapide d'un traité international bannissant les mines antipersonnel. Je suis en conséquence très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à cette quatrième Conférence internationale des ONG sur les mines terrestres.

Dans cette brève période de deux ans et demi, le principe de l'interdiction des mines antipersonnel est passé de l'univers des idées utopiques à celui de la réalité pragmatique. Cent cinquante-six pays ont convenu, dans le cadre d'un vote pris aux Nations unies, de s'employer avec vigueur à conclure une convention internationale efficace et juridiquement contraignante interdisant l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel. Bon nombre de ces pays coopèrent maintenant avec le Canada dans le cadre de ce qu'on a appelé le « processus d'Ottawa » – pour qu'un tel traité soit rédigé et signé d'ici décembre 1997. Une grande partie de la dynamique de ce mouvement mondial lui a été imprimée par les travaux de la Campagne internationale d'interdiction des mines terrestres et du Comité international de la Croix-Rouge. Le fait que le défi de l'interdiction des mines antipersonnel ait été relevé par de nombreux gouvernements, dans le monde entier, atteste les fruits de leurs infatigables efforts. C'est également un exemple exceptionnel de l'influence que peuvent avoir, sur la scène internationale, des organisations de la base qui travaillent à l'unisson.

#### **Le Processus d'Ottawa**

Le gouvernement canadien s'est engagé à travailler avec tous les gouvernements et les ONG qui sont en faveur d'un traité d'interdiction totale de la production, du stockage, du transfert et, surtout, de l'usage des mines terrestres antipersonnel, qui devrait être signé cette année. Nous comptons y parvenir grâce au processus d'Ottawa, une démarche ouverte, transparente et souple à laquelle participent tous les pays qui ont à coeur l'adoption d'une nouvelle norme internationale visant l'élimination de ces armes. Nous avons choisi cette approche en raison de la nature principalement humanitaire du problème, qui exige que l'on fasse appel à des règles ressortissant au droit humanitaire.

C'est également parce que la crise des mines antipersonnel tue et mutilé chaque semaine des centaines d'innocents qu'il est à nos yeux essentiel de mettre ce traité sur la « voie rapide » de la négociation diplomatique. La relative simplicité de la question nous permet de croire que la rédaction d'un tel traité est l'affaire de quelques mois et non de plusieurs années.

Le processus d'Ottawa est entré dans une phase de travaux pratiques. Nous avons eu du 12 au

14 février une rencontre extrêmement fructueuse à Vienne. Plus de cent pays, y compris un nombre important de pays africains, ont participé à cette conférence visant à aiguïser notre perception de ce que devrait contenir un tel traité. Les travaux de rédaction et de mise au point du texte se poursuivront dans le cadre d'une grande conférence internationale qui doit se tenir à Bruxelles en juin et se poursuivre en septembre à Oslo. En dehors de ces rencontres, nous continuerons à collaborer étroitement avec les groupes non gouvernementaux, y compris le Comité international de la Croix-Rouge et la Campagne internationale d'interdiction des mines terrestres, qui ont tous été d'ardents partisans du processus d'Ottawa. Avec l'aide de partenaires aussi engagés, notre but commun d'interdire ces armes rapidement – d'ici quelques mois, et non quelques années – est en train de devenir une réalité.

L'appui des pays touchés par les mines est une des principales forces du processus d'Ottawa. Nous nous efforçons tout particulièrement de veiller à ce que tous les pays en voie de développement et les pays touchés par les mines qui souhaitent contribuer au processus aient les moyens financiers de le faire. Les pays africains ont pu participer à la conférence de Vienne grâce aux contributions financières du Canada, de la Norvège et de l'Autriche. Nous avons l'intention, de concert avec d'autres partenaires européens, de faire en sorte que les pays d'Afrique et les autres pays en développement bénéficient d'une aide financière pour toutes les conférences subséquentes du processus d'Ottawa et nous prions chacun d'entre vous d'encourager vos gouvernements respectifs à participer ou à continuer à participer à cet important exercice.

### **Les Efforts de Déminage**

La solution à la crise mondiale des mines terrestres ne peut être qu'une solution intégrée, qui tienne compte à la fois de la nécessité de bannir ces armes et des problèmes urgents associés au déminage et à l'aide aux victimes des mines. Vous tous, qui êtes réunis ici aujourd'hui, êtes particulièrement sensibles au prix élevé que coûte à l'Afrique la lutte contre les méfaits des mines terrestres. On estime qu'environ un tiers des mines terrestres déployées dans le monde sont enterrées en sol africain, où elles causent plus que leur part de souffrance et de coûts sociaux et économiques concomitants. La résolution durable de ce problème, vu sous tous ses angles, commence par l'interdiction de tout nouveau déploiement de mines antipersonnel. Nos efforts de déminage et d'aide aux victimes seront voués à l'échec si nous ne pouvons mettre un terme au problème de l'usage des mines. En bref, nous ne pouvons nous permettre de déterrer des mines que d'autres continueront à enfouir.

Depuis 1993, le Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, a affecté près de 10 millions de dollars aux programmes des Nations unies et autres programmes de déminage dans cinq des pays du monde les plus touchés : l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, le Laos et l'Angola. Ces programmes ont pour but de développer les compétences des démineurs locaux. Les membres des Forces canadiennes ont également contribué à établir en Angola, au Cambodge et en Bosnie des centres de lutte contre les mines permettant le transfert aux populations locales de leur compétence en la matière.

L'ACDI vient juste d'annoncer qu'elle octroiera une subvention de 650 000 \$ au Mission Aviation Fellowship of Canada pour financer l'évacuation sanitaire du personnel affecté au déminage en Angola et pour appuyer d'autres activités de déminage dans ce pays. Une autre

somme de 650 000 \$ sera versée au Programme de développement des Nations unies pour aider son personnel à sensibiliser les femmes, les enfants et les paysans du Cambodge aux dangers des mines. En outre, ici au Mozambique, l'ACDI a l'intention d'appuyer un projet de déminage. La collectivité locale ne peut envisager d'avenir durable qu'en éliminant le danger que représentent les mines enfuies dans son sol.

Conformément au plan d'action qui a résulté de la conférence d'Ottawa tenue en octobre 1996, le Canada a organisé une Conférence canadienne sur le déminage humanitaire et l'assistance aux victimes des mines terrestres à Winnipeg le mois dernier afin de renforcer la participation du secteur privé et des ONG canadiens et d'accroître leur capacité de mettre au point et de fournir des produits et services dans ces domaines.

Nous avons été très honorés de la présence à Winnipeg en janvier, sous une température de moins trente degrés Celsius, de deux délégués africains à cette conférence. En dépit de la froidure, l'attitude des 140 participants, y compris des ONG, des gouvernements et du secteur privé, a été extraordinairement enthousiaste et positive.

### **L'Aide aux Victimes**

La preuve la plus manifeste et la plus navrante de l'horreur qu'engendrent les mines terrestres vient des victimes elles-mêmes, dont bon nombre sont des enfants. Dans des pays où les gens bien portants éprouvent beaucoup de difficultés à assurer leur subsistance et celle de leur famille, la perte d'un bras ou d'une jambe devient un obstacle quasi insurmontable.

L'ACDI collabore avec différents organismes et universités pour aborder cette dimension du problème des mines terrestres. L'ACDI appuie l'International Centre for Community-Based Rehabilitation qui offre des programmes aux victimes des mines terrestres en Bosnie et dans d'autres pays. En outre, l'ACDI a fourni des fonds pour un projet de réadaptation professionnelle au Salvador en vue d'assurer la réinsertion, sur le marché du travail, de plus de cent personnes handicapées, dont la plupart sont des victimes de la guerre.

Les ONG canadiennes ont également commencé à appliquer leurs propres programmes de réadaptation dans les pays touchés par les mines. La Cambodge War Amputees Rehabilitation Society, une société ayant son siège social au Canada, dirige une école professionnelle au Cambodge pour aider les personnes amputées par des mines ou autres engins de guerre à trouver un emploi rémunéré. Disabled People's International relève également ce défi en défendant les droits des survivants à reconquérir leur pleine capacité productive au sein de la société. Cet organisme et d'autres ONG établissent des liens avec les autres associations de personnes handicapées de par le monde pour les aider à acquérir des compétences professionnelles. Nantis de telles compétences, ces groupes pourront solliciter de leurs gouvernements et de leurs collectivités respectifs, le soutien dont ils ont besoin pour mener des vies intenses et productives en tant que citoyens.

### **Conclusion**

Le mouvement en faveur de l'interdiction de l'usage des mines antipersonnel à l'échelle

planétaire, et en faveur de leur éradication et de l'assistance à ceux qui ont été grièvement blessés par ces armes exige le soutien et la coopération de tous les pays. Les gouvernements et les ONG doivent travailler côte à côte, chacun apportant sa contribution là où il excelle.

Même si beaucoup de choses restent à faire, le processus d'Ottawa a opéré une importante percée, dans la ligne de son mandat, à savoir la négociation d'un traité interdisant l'usage, la production, le stockage et le transport des mines antipersonnel. L'appui octroyé à cette initiative augmente sans cesse de la part de pays de toutes les régions du monde qui se sont engagés à conclure un traité qui garantira l'adoption d'une nouvelle norme internationale permettant de lutter contre ces armes. Grâce aux points de vue exprimés par un grand nombre des États représentés à la récente conférence de Vienne, nous serons bientôt en mesure de mettre au point la première version d'un traité qui sera diffusé dans tous les pays intéressés – pour que des négociations officielles soient amorcées à brève échéance.

Nous croyons que l'établissement d'une nouvelle norme mondiale de lutte contre les mines antipersonnel nous permettra de résoudre ce problème et de commencer à réparer les dommages causés par cette arme terrible. Nous voulons reprendre le collier – éliminer les mines existantes et aider les victimes des mines avec un enthousiasme renouvelé – forts de la certitude que le fléau des mines terrestres sera bientôt chose du passé.